

LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

Les vacances d'été approchent à grands pas. Comme à l'accoutumée, elles permettront à chacun d'entre vous de pouvoir profiter du temps ensoleillé et de s'offrir du repos amplement mérité.

La fin de l'année scolaire pour nos petits Fressennevillois a été rythmée avec la fête des écoles qui a été une belle réussite. Nous avons eu l'occasion de voir toutes les classes évoluer sur scène devant un public émerveillé par la qualité de leurs prestations. A cette occasion la commune a remis un bon d'achat « Intersport » de 50 euros aux grands du CM2 qui feront leur prochaine rentrée au collège.

La session été des ALSH a débuté le lundi 10 juillet pour trois semaines. Ils sont 78 enfants inscrits qui profitent d'un programme varié avec de multiples activités sur le thème de la nature. Plusieurs sorties sont programmées, la piscine reste un moment incontournable et les primaires partiront 4 jours en camping. Le vendredi 28 juillet marquera la fin de cette session avec le spectacle de clôture. Cette année il y aura également un inter-centre.

La construction du lotissement « les frênes » sort de terre. Les deux pavillons « témoins » sont bien avancés. Pour le moment l'architecte de l'AMSOM ne souhaite pas annoncer de date prévisionnelle de livraison des logements.

Pour votre information sur les dossiers en cours, l'immeuble situé 19 rue Roger Salengro (ancienne poste) est maintenant vendu et sorti du patrimoine de la commune.

J'ai décidé de réaliser les travaux de réfection du parvis de l'église bien que nous n'ayons obtenu que la subvention du Département. Les devis sont signés et j'ai imposé un délai aux entreprises afin que les travaux soient entièrement réalisés pour la cérémonie du 11 novembre.

Le dossier du projet d'aménagement de la friche Bricard suit son cours. Le promoteur a pris attache des services de l'Etat afin de se conformer à l'obligation de dépolluer le site avant le dépôt du permis d'aménager.

Dans l'attente de voir ces dossiers aboutir, je vous souhaite une très bonne lecture de ce numéro et un excellent été à toutes et tous.

Restant à votre disposition

Bien à vous

Le Maire,
Jean-Jacques LELEU

INFORMATIONS

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal est disponible en mairie et dans les commerces de la commune en format papier mais aussi en version numérique sur le site internet de la commune www.fressenneville.fr. Néanmoins, les personnes ne pouvant pas se le procurer ou accéder à la version en ligne peuvent contacter la mairie au 03.22.60.39.60 pour se le faire déposer à domicile.

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjointes sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire : le vendredi de 17h à 18h
- Mme Sylviane BEAURAIN, 1^{ère} adjointe : le mercredi de 17h à 18h
- Mr Alain CAPON, 2^{ème} adjoint : le lundi de 17h à 18h
- Mme Dany HUMEL, 3^{ème} adjointe : le mardi de 17h à 18h
- Mr Tony DACHEUX, 4^{ème} adjoint : le jeudi de 17h à 18h

LA POSTE

Le bureau postal est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, le samedi de 10h à 12h.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte :
- le mardi de 15h30 à 17h00
- le jeudi de 17h00 à 18h00

MAISON POUR TOUS

Permanence pour les réservations de la salle de la Maison Pour Tous, le **samedi matin** de 11h30 à 12h30 ou par téléphone au 09.71.04.12.13 / 06.19.35.34.33.

Tarif : pour la soirée 220 € ou jusqu'au lendemain 330 €. Règlement : 1/3 à la réservation, 1/3 à la signature du contrat et 1/3 après la manifestation

AIDE JURIDIQUE

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

Prochaine permanence en septembre.

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de **8h à 20h du 1^{er} avril au 31 octobre.**

RAMASSAGE DÉCHETS VERTS

Le ramassage des déchets verts a lieu de façon hebdomadaire tous les jeudis. Veiller à les sortir le mercredi soir.

RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac gris : les mardis 18 et 25 juillet, 1^{er} et 8 août

Bac Verres : les vendredis 21 juillet et 4 août

Bac jaune : les vendredis 28 juillet et 11 août

ENTRETIEN DES CANIVEAUX

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer son trottoir.

ENTRETIEN DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Suite à l'arrêt de la tonte du cimetière par la CCV, nous vous rappelons qu'en votre qualité de propriétaire, l'entretien des terrains au cimetière est une obligation civique. En effet, toute concession est considérée comme une propriété privée. Par conséquent, le concessionnaire a des obligations légales qu'il est tenu de respecter et notamment celle d'en assurer un entretien régulier.



TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.**

MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

DÉCHETTERIE

La déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Du 15 avril au 31 octobre 2023

Lundi 13h30 - 18h30

Mardi 13h30 - 18h30

Mercredi 9h00 - 12h00

13h30 - 18h30

Jeudi 13h30 - 18h30

Vendredi 9h00 - 12h00

13h30 - 18h30

Samedi Ouverture en continu de 9h00 à 18h30

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui auront atteint l'âge de 16 ans **entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023** devront se présenter en mairie pendant cette période, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Anticipez vos démarches pour renouveler vos titres d'identité !

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite> puis prendre rendez-vous dans

une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : **FRIVILLE-ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE**

Mairie de Fressenneville N° 99 – JUILLET
2023 IPNS

INFIRMIÈRES DE GARDE

Le 23 juillet : Cabinet de Friaucourt - 03.22.60.62.26

Le 30 juillet : Cabinet de Béthencourt-sur-Mer - 03.22.30.51.34

Le 6 août : Maud Paris, Sophie Houssaye et Charlotte Guilbaut - 03.22.24.20.20

Le 13 août : Cabinet de Friville-Escarbotin - 03.22.30.28.95

Le 15 août : Cabinet de Saint-Blimont - 06.83.17.44.37

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle de Fressenneville pour la rentrée de septembre 2023, pour les enfants nés en 2020 (PS) et les nouveaux arrivants nés en 2018 (GS) et en 2019 (MS) auront lieu en deux temps :

1 - À la mairie pour retirer un certificat d'inscription auprès de M. Dacheux. Merci de bien vouloir vous y rendre avec le livret de famille et le carnet de santé de votre enfant :

2 - À l'école maternelle en appelant au 03.22.30.34.64 le mardi de 16h20 à 17h pour prendre rendez-vous afin de procéder à l'inscription. Documents à apporter à l'école : le certificat d'inscription remis par la mairie ainsi que la copie des vaccinations.

Précision : La rentrée des élèves de la Toute Petite Section (enfants nés avant le 31 août 2021) n'est possible que si l'enfant est propre.

La rentrée peut se faire jusqu'en janvier 2024 mais il est souhaitable de procéder dès maintenant à l'inscription

AIDE À DOMICILE

Si vous avez au moins 60 ans et que vous êtes à la retraite, l'Assurance retraite vous propose un accompagnement personnalisé pour vous aider à continuer à bien vivre chez vous afin de vous maintenir dans un cadre de vie habituel le plus longtemps possible.

Nous vous rappelons qu'un service d'aide ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune. N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de **Madame Isabelle MERCIER au 03.22.60.39.61** qui vous conseillera et vous aidera à établir une éventuelle demande de prise en charge financière et assurera un suivi personnalisé de votre dossier.

AIDE ALIMENTAIRE

Toute personne domiciliée dans la commune rencontrant des difficultés financières passagères l'empêchant d'acquiescer des denrées alimentaires peut déposer une demande d'aide alimentaire auprès du CCAS.

SUBVENTION COMMUNALE RENTREE SCOLAIRE

Cette subvention concerne les enfants scolarisés de leur entrée en 6^{ème} jusqu'à leur 16^{ème} anniversaire.

RENTREE SCOLAIRE ÉCOLE MATERNELLE

Madame GLACHANT accueillera les nouveaux élèves de petite et toute petite section avec leurs parents lors de la pré-rentree le **Vendredi 1^{er} septembre 2023 à 11h** à l'école maternelle Jean Moulin pour une première découverte de l'école avant le jour de la rentrée le lundi 4 septembre.

PASSAGE DU CENTRE ITINERANT DE LA CARSAT

Le centre itinérant retraite est momentanément suspendu.

Dans l'attente de la reprise, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Prise de RDV avec un conseiller au point d'accueil d'Abbeville.
- Consultation du site info-retraite pour faire des simulations de calcul et connaître votre situation par rapport à votre âge de départ et à la réforme en cours d'élaboration.
- Appeler le 39 60 pour des renseignements généraux et la prise de RDV avec un conseiller CARSAT

INFO CANICULE

Les personnes âgées vulnérables et handicapées ont la possibilité de se faire connaître en mairie pour que des visites régulières soient réalisées à leur domicile en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence canicule.

MARCHE GOURMANDE

Chés Météux de Fêtes éd Frechon organisent leur 7^{ème} édition de la marche gourmande le dimanche 3 septembre 2023.

RVD à 10h30 à la MPT.

4 haltes gastronomiques et des kilomètres de plaisir.

Uniquement sur réservation au 06.74.87.54.58 ou au 06.85.34.94.37.

Règlement à l'inscription : 14€ pour les adultes et 6€ pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour les personnes n'ayant pas encore fourni de RIB ou qui ont changé de coordonnées bancaires, présentez-vous le plus rapidement possible en mairie pour le déposer auprès du service comptabilité.

FESTIVITÉS

Vendredi 28 juillet : fête de l'ALSH

Dimanche 27 août : ball-trap de l'ACCA

FÊTE DES MÈRES



A l'occasion de la fête des mères, la municipalité a offert, comme chaque année, aux mamans de 2022 un bon d'achat d'un montant de 40 € à utiliser chez un commerçant de la ville.

15 familles ont donc été conviées à une cérémonie officielle le samedi 17 juin mais seuls 7 bébés et leur maman étaient présents.

COURSE CYCLISTE

La course cycliste « prix de la ville de Fressenneville » s'est déroulée le vendredi 23 juin 2023. La Municipalité remercie particulièrement les signaleurs pour leur présence tout au long des 3 courses ainsi que les riverains pour les désagréments causés et les perturbations importantes qui en ont découlées.





FÊTE DES ÉCOLES

La fête des écoles a eu lieu le vendredi 30 juin sous un beau soleil. La commune s'est chargée de la totalité de l'organisation. Tous les stands étaient gratuits

Un lâcher de ballons a été organisé pour le plus grand bonheur des enfants.

Sincères remerciements aux équipes enseignantes ainsi qu'au personnel communal qui ont participé à cette belle réussite !

